

Principaux indicateurs d'opacité financière 3 : Evaluations du GAFI

Qu'est-ce qui est ici mesuré ?

Cet indicateur définit si le régime d'un pays ou territoire en termes de lutte contre le blanchiment d'argent est considéré comme approprié par le Groupe d'action financière internationale (GAFI), l'organisme international au centre de la lutte contre le blanchiment d'argent.

En 2003, le GAFI a élaboré [49 recommandations](#) concernant les législations, les structures institutionnelles et les politiques susceptibles de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Depuis, le GAFI a évalué la mise en œuvre de ces recommandations dans des rapports de revue par les pairs, réalisés tous les cinq ans. D'une manière générale, les résultats ont généralement été publiés en ligne, sauf lorsque la revue avait été effectuée par le FMI.

La méthodologie d'évaluation consiste à évaluer la conformité vis-à-vis de chaque recommandation sur une échelle de 1 à 4 (« conforme », « en partie conforme », « grandement conforme » et « non-conforme ».) En ce qui concerne notre indicateur, au moins 90 % des 49 recommandations du régime d'un territoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent doivent faire l'objet d'une évaluation « conforme » ou « grandement conforme », et aucune ne doit être associée à des résultats « non-conformes ».

Pourquoi est-ce important ?

Nombre de recommandations du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment d'argent concernent les garanties minimales en termes de transparence financière dans le tissu juridique et institutionnel d'un territoire. Un territoire caractérisé par des faibles taux de conformité vis-à-vis des recommandations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent invite sciemment les blanchisseurs de capitaux nationaux et internationaux à déposer et blanchir les capitaux issus de leurs crimes (ex : trafic de drogue ou fraude fiscale massive) au sein de leur propre système financier.

Par exemple, la recommandation numéro cinq définit des normes minimales pour l'identification des clients des institutions financières (tels que les banques et les établissements de change). Si cette recommandation est associée à une évaluation « partiellement conforme », comme c'est le cas, par exemple, pour les Iles Caïmans, cela signifie alors que le blanchiment d'argent est plus facile sur ce territoire qu'ailleurs.

Dans le cas particulier des Iles Caïmans, cela s'explique par le fait qu'il n'existe « aucune exigence législative de vérifier que les personnes prétendant agir au nom d'un client ont été préalablement autorisées à le faire, ni d'identifier et de vérifier l'identité de ces dernières. » ([voir l'évaluation des Iles Caïmans](#) ; page 146). Pour parler sans ambages, ceci implique qu'un employé de banque n'est pas tenu de se renseigner ou de chercher à prouver l'identité d'une personne gérant habituellement un compte, même si le compte en question est en réalité au nom d'une autre personne. La personne avec laquelle la banque traite habituellement n'est qu'un prête-nom. Ainsi, les prestataires de services financiers et leurs sociétés affiliées peuvent agir en tant que détenteurs de comptes factices afin d'éviter que n'apparaisse le nom du détenteur ultime et réel du compte.

Un autre exemple des questions qu'évalue le GAFI est la recommandation dix-huit, sur les banques fictives. Le cas de l'Irlande, territoire « partiellement conforme », révèle qu'il « n'existe aucune disposition interdisant aux institutions financières de tisser ou de maintenir des relations de banques correspondantes avec des banques fictives. » (GAFI 2006, V2 : 157).

Le GAFI définit une banque fictive comme « une banque fondée sur un territoire au sein duquel elle ne dispose d'aucune présence physique, et indépendante de tout groupe financier réglementé. » ([Site Internet du GAFI](#)).

De nombreux territoires opaques continuent d'autoriser le fonctionnement des banques fictives. Les pratiques de ces dernières vont souvent au-delà des modèles de blanchiment d'argent. Par conséquent, l'absence de mesures ciblées à l'encontre des banques fictives permet aux banques domiciliées dans des pays en apparence respectables (tels que l'Irlande) d'entretenir des relations commerciales avec une banque fictive et de devenir ainsi l'interface de connections entre un territoire hautement douteux, hébergeant des banques fictives, et les sphères réglementées de la banque. Les fraudeurs individuels et les banques désireuses d'encourager ce processus peuvent tirer profit de cette absence de contrôle.

Nous considérons que l'application rapide et complète de l'ensemble des recommandations du GAFI dans l'ensemble des territoires est essentielle à la transparence financière mondiale, afin de stopper la déstabilisation des démocraties par le crime organisé en matière financière, et afin de réduire les pratiques fiscales dommageables et la fuite des capitaux des pays en voie de développement. C'est la raison pour laquelle nous avons mis la barre haute pour évaluer si un pays ou un territoire devait être pris en compte ou non dans cette section.

Dans ce contexte, il est particulièrement décevant de constater que de nombreux pays semblent avoir encore beaucoup de chemin à faire pour pouvoir faire face convenablement au blanchiment d'argent selon les normes du GAFI. En effet, sur les 60 territoires contrôlés, aucun n'a fait l'objet d'une évaluation satisfaisante sur la base des critères définis précédemment. Nous avons ainsi indiqué ci-dessous les

taux de conformité détaillés correspondant à chaque territoire, par ordre alphabétique et numérique.

Il est important de tenir compte de l'avertissement suivant : ces évaluations faibles ne sont pas exclusives aux territoires opaques. Des faiblesses similaires ont été constatées dans de nombreux autres pays, rares étant les exemples à suivre dans ce domaine.

Quels sont les crimes susceptibles de se cacher derrière une faiblesse des législations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?

Des réglementations faibles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent permettent de masquer tout type de fraude fiscale, les manœuvres de corruption, le crime organisé (notamment le trafic de drogue), le commerce d'armes illégal, le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent, les activités d'espionnage illicites, la violation des règles de la concurrence, le non-paiement de pensions alimentaires, la banqueroute frauduleuse et bien d'autres.

Présentation générale des résultats

Aucun des territoires opaques n'a fait l'objet d'une évaluation acceptable concernant son régime de lutte contre le blanchiment d'argent.

Détail des résultats

Nota : Le terme « inconnu » peut être interprété de trois manières différentes. Tout d'abord, un territoire peut n'avoir encore jamais été évalué depuis l'existence du GAFI. Ceci s'explique par le fait qu'il peut avoir été considéré comme n'étant pas une priorité ou qu'il ait refusé d'être évalué. Deuxièmement, un territoire peut avoir été évalué à l'aide d'une méthodologie et d'une série de recommandations anciennes, ne générant par conséquent aucun résultat numérique comparable. Troisièmement, si un territoire a été évalué par le FMI, il peut avoir décidé de ne pas publier les résultats et / ou les rapports détaillés, mais seulement un court résumé de l'évaluation.

Evaluations du GAFI (par ordre alphabétique)							
Pays ou territoire		Part des évaluations jugées « conformes » et « grandement conformes » sur l'ensemble des évaluations (en %)	Nombre d'évaluations jugées « Non-conformes »	Pays ou territoire		Part des évaluations jugées « conformes » et « grandement conformes » sur l'ensemble des évaluations (en %)	Nombre d'évaluations jugées « Non-conformes »
1	Andorre	36,17	11	3	Liechtenstein	42,86	2
2	Anguilla	Inconnu	Inconnu	3	Luxembourg	Inconnu	Inconnu
3	Antigua et Barbuda	Inconnu	Inconnu	3	Macao	53,06	1
4	Aruba	Inconnu	Inconnu	3	Malaisie (Labuan)	67,35	1
5	Autriche	Inconnu	Inconnu	3	Maldives	Inconnu	Inconnu
6	Bahamas	44,90	3	3	Malte	75,51	4
7	Bahreïn	47,92	3	3	Iles Marshall	Inconnu	Inconnu
8	Barbade	Inconnu	Inconnu	3	Maurice	Inconnu	Inconnu
9	Belgique	85,42	1	3	Monaco	40,82	4
10	Belize	Inconnu	Inconnu	4	Montserrat	Inconnu	Inconnu
11	Bermudes	38,78	14	4	Nauru	Inconnu	Inconnu
12	Iles vierges britanniques	Inconnu	Inconnu	4	Pays-Bas	Inconnu	Inconnu
13	Brunei	38,78	14	4	Antilles néerlandaises	Inconnu	Inconnu
14	Iles Caïmans	77,55	1	4	Panama	79,59	1
15	Iles Cook	Inconnu	Inconnu	4	Philipines	Inconnu	Inconnu
16	Costa Rica	22,92	19	4	Portugal (Madère)	75,00	2
17	Chypre	79,59	0	4	Samoa	10,20	14
18	Dominique	Inconnu	Inconnu	4	Seychelles	Inconnu	Inconnu

19	Gibraltar	65,31	1	49	Singapour	87,76	2
20	Grenade	Inconnu	Inconnu	50	St-Kitts-et-Nevis	Inconnu	Inconnu
21	Guernesey	Inconnu	Inconnu	51	Ste Lucie	Inconnu	Inconnu
22	Hong Kong	61,22	4	52	St-Vincent-et-Grenadines	Inconnu	Inconnu
23	Hongrie	79,17	1	53	Suisse	66,67	3
24	Irlande	57,14	5	54	Turks et Caïcos	Inconnu	Inconnu
25	Ile de Man	Inconnu	Inconnu	55	Emirats arabes unis (Dubai)	40,82	11
26	Israël	Inconnu	Inconnu	56	Royaume-Uni	73,47	3
27	Jersey	Inconnu	Inconnu	57	Uruguay	34,69	19
28	Lettonie	55,32	5	58	Iles vierges américaines	Inconnu	Inconnu
29	Lebanon	Inconnu	Inconnu	59	USA (Delaware)	87,76	4
30	Liberia	Inconnu	Inconnu	60	Vanuatu	22,45	13

Evaluations du GAFI			
Pays ou territoire	Part des évaluations jugées « conformes » et « grandement conformes » sur l'ensemble des évaluations (en %)	Nombre d'évaluations jugées « Non-conformes »	
1	Singapour	87,76	2
2	USA (Delaware)	87,76	4
3	Belgique	85,42	1
4	Chypre	79,59	0
5	Panama	79,59	1
6	Hongrie	79,17	1
7	Iles Caïmans	77,55	1
8	Malte	75,51	4
9	Portugal (Madère)	75,00	2
10	Royaume-Uni	73,47	3
11	Malaisie (Labuan)	67,35	1
12	Suisse	66,67	3
13	Gibraltar	65,31	1
14	Hong Kong	61,22	4
15	Irlande	57,14	5
16	Lettonie	55,32	5
17	Macao	53,06	1
18	Bahreïn	47,92	3
19	Bahamas	44,90	3
20	Liechtenstein	42,86	2
21	Monaco	40,82	4
22	Emirats Arabes Unis (Dubai)	40,82	11
23	Bermudes	38,78	14
24	Brunei	38,78	14
25	Andorre	36,17	11
26	Uruguay	34,69	19
27	Costa Rica	22,92	19
28	Vanuatu	22,45	13
29	Samoa	10,20	14
30	Anguilla	Inconnu	Inconnu
31	Antigua et Barbuda	Inconnu	Inconnu
32	Aruba	Inconnu	Inconnu
33	Autriche	Inconnu	Inconnu
34	Barbades	Inconnu	Inconnu
35	Belize	Inconnu	Inconnu
36	Iles vierges britanniques	Inconnu	Inconnu
37	Iles Cook	Inconnu	Inconnu
38	Dominique	Inconnu	Inconnu
39	Grenade	Inconnu	Inconnu
40	Guernesey	Inconnu	Inconnu

Evaluations du GAFI			
Pays ou territoire		Part des évaluations jugées « conformes » et « grandement conformes » sur l'ensemble des évaluations (en %)	Nombre d'évaluations jugées « Non-conformes »
41	Ile de Man	Inconnu	Inconnu
42	Israël	Inconnu	Inconnu
43	Jersey	Inconnu	Inconnu
44	Liban	Inconnu	Inconnu
45	Liberia	Inconnu	Inconnu
46	Luxembourg	Inconnu	Inconnu
47	Maldives	Inconnu	Inconnu
48	Iles Marshall	Inconnu	Inconnu
49	Maurice	Inconnu	Inconnu
50	Montserrat	Inconnu	Inconnu
51	Nauru	Inconnu	Inconnu
52	Pays-Bas	Inconnu	Inconnu
53	Antilles néerlandaises	Inconnu	Inconnu
54	Philippines	Inconnu	Inconnu
55	Seychelles	Inconnu	Inconnu
56	St-Kitts-et-Nevis	Inconnu	Inconnu
57	Ste Lucie	Inconnu	Inconnu
58	St-Vincent-et-Grenadines	Inconnu	Inconnu
59	Turks & Caicos Islands	Inconnu	Inconnu
60	Iles vierges américaines	Inconnu	Inconnu